

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## 1. Dénomination du médicament vétérinaire

CEVAC SALMOVAC LYOPHILISAT POUR ADMINISTRATION DANS L'EAU DE BOISSON

## 2. Composition qualitative et quantitative

Une dose contient :

Substance(s)  
active(s) :

Mutant	de	1-
<i>Salmonella</i>		8 x 10
Enteritidis, souche		8
441/014.....	UFC(*)	

doublement atténué  
(auxotrophe adénine-  
histidine)

(\*) UFC = Unités  
Formant Colonies

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## 3. Forme pharmaceutique

Lyophilisat pour administration dans l'eau de boisson.

Lyophilisat de couleur beige à marron légèrement gris.

## 4. Informations cliniques

### **4.1. Espèces cibles**

Poulets à partir d'un jour d'âge (futurs reproducteurs et futures pondeuses).

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Chez les poulets (futurs reproducteurs et futures pondeuses) à partir d'un jour d'âge:

Immunisation active afin de réduire la colonisation, la persistance et l'invasion du tractus intestinal et des organes internes par *Salmonella* Enteritidis et *Salmonella* Typhimurium.

Début de l'immunité dans les 6 jours suivant la première vaccination.

La durée de l'immunité contre *Salmonella* Enteritidis est de 35 semaines après la deuxième vaccination et de 63 semaines après la troisième vaccination lorsqu'elle est réalisée conformément au calendrier vaccinal recommandé.

La durée de l'immunité pour *Salmonella* Typhimurium est de 60 semaines après la troisième vaccination lorsqu'elle est réalisée conformément au calendrier vaccinal recommandé.

### **4.3. Contre-indications**

Ne pas utiliser chez le poulet de chair.

### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

### **4.5. Précautions particulières d'emploi**

#### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Les poulets vaccinés peuvent excréter la souche vaccinale jusqu'à six semaines suivant la date de vaccination.

La souche vaccinale peut être transmise aux poulets sensibles par contact avec des poulets vaccinés ou leur fumier. Ces poulets qui auront été en contact peuvent également excréter la souche vaccinale.

Des précautions particulières doivent être prises de manière à éviter la transmission de la souche vaccinale aux poulets.

La souche vaccinale a été isolée dans la litière des poulets jusqu'à 13 jours après la vaccination.

Dans les études, la souche vaccinale peut être retrouvée dans l'environnement jusqu'à 8 semaines après la deuxième vaccination et 5 semaines après la troisième vaccination.

Dans de très rares occasions, la souche vaccinale peut être isolée de l'environnement au-delà de la période mentionnée ci-dessus.

Il a été démontré que la souche vaccinale se propageait à des espèces non ciblées telles que les veaux et les porcs. Elle a persisté chez ces animaux et a été excrétée sur une période de 9 jours chez les veaux et de 22 jours chez les porcs, et il a été démontré qu'elle provoque une augmentation transitoire de la température corporelle.

L'utilisation du vaccin chez les poules d'ornement n'a pas été étudiée.

La souche vaccinale est, entre autres, sensible à l'ampicilline, au céfotaxime, au chloramphénicol, à la ciprofloxacine, à la gentamycine, à la kanamycine, à l'oxytétracycline, à la streptomycine.

La souche vaccinale est résistante à la sulfamérazine seule mais sensible à la sulfamérazine et au triméthoprime en association.

En raison de l'auxotrophie de la souche vaccinale à l'adénine-histidine, une différenciation entre les souches vaccinales et les souches de terrain est possible au moyen d'un test de croissance approprié.

La souche vaccinale peut également être distinguée de la souche de terrain par des méthodes de biologie moléculaire, telles que le Polymorphisme de Longueur des Fragments de Restriction (RFLP) en électrophorèse sur gel à champ pulsé (PFGE).

## **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Utiliser des gants jetables lors de la reconstitution du vaccin. Se laver et se désinfecter les mains après avoir manipulé le vaccin.

Ne pas ingérer. Si le vaccin a été avalé, demandez conseil à un médecin. La souche vaccinale est sensible aux antibiotiques à l'exception de la sulfamérazine.

Les personnes immunodéprimées ne doivent pas manipuler le vaccin ni entrer en contact avec des poulets vaccinés pendant la période d'excrétion de la souche vaccinale.

Le personnel en charge des troupeaux vaccinés doit respecter les principes généraux en matière d'hygiène (changement de vêtements, port de gants, nettoyage et désinfection des chaussures) et faire particulièrement attention en manipulant la litière des poulets récemment vaccinés. Les mains doivent être lavées et désinfectées après avoir visité des troupeaux vaccinés.

Des mesures vétérinaires et d'élevage appropriées doivent être prises pour éviter la propagation aux espèces sensibles.

## **iii) Autres précautions**

Aucune.

### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Aucun connu.

### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Ne pas utiliser dans les 3 semaines précédant le début de la ponte et pendant la période de ponte. Les poules pondeuses non vaccinées ne doivent pas entrer en contact avec des poules pondeuses vaccinées.

### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Aucune substance anti-infectieuse ne doit être utilisée dans les 3 jours précédant et suivant l'immunisation avec le vaccin. En cas d'administration indispensable, la vaccination des poulets concernés doit être répétée.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Aucune préparation de microflore compétitive ne doit être administrée en même temps que ce produit.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

##### **Immunisation contre *Salmonella* Enteritidis**

Schéma de vaccination recommandé pour les poulets des exploitations dont le statut vis-à-vis de *Salmonella* est inconnu ou dont la détection de *Salmonella* Enteritidis est positive :

Une dose dès le premier jour d'âge, une deuxième dose deux semaines plus tard et une troisième dose au plus tard trois semaines avant la période de ponte. Il doit s'écouler plus de deux semaines entre la deuxième et la troisième administration.

Schéma de vaccination recommandé pour les poulets des exploitations avec des antécédents connus et l'absence de *Salmonella* Enteritidis d'après le suivi bactériologique de routine :

Une dose dès le premier jour d'âge, suivie d'une deuxième dose deux semaines plus tard (mais au plus tard 6 semaines avant le début de la ponte). Un plus grand niveau de protection, en ce qui concerne la durée de l'immunité, est observé avec le protocole à 3 doses.

##### **Immunisation contre *Salmonella* Enteritidis et *Salmonella* Typhimurium (quel que soit le statut salmonelles)**

Une dose dès le premier jour d'âge, une deuxième dose six semaines plus tard et une troisième dose vers 13 semaines d'âge.

Administration dans l'eau de boisson (voie orale).

- Appliquer les précautions d'asepsie habituelles à toutes les étapes de l'administration
- Calculez le nombre de flacons de vaccin nécessaires pour vacciner tous les poulets.
- N'utiliser que de l'eau de boisson propre, sans antiseptique ni désinfectant.
- Reconstituer le vaccin dans le flacon de vaccin en utilisant un petit volume d'eau. S'assurer de la dissolution complète du lyophilisat. Ajouter ensuite le vaccin reconstitué à une quantité d'eau suffisante pour être consommée dans les 4 heures et mélanger soigneusement.

Les oiseaux peuvent être assoiffés pendant 1 à 2 heures avant l'administration du vaccin.

À titre indicatif, administrer le vaccin dans un volume d'au moins 2 litres d'eau de boisson pour 1000 poulets lors de la première vaccination et d'au moins 5 litres d'eau de boisson pour 1000 poulets lors de la deuxième vaccination deux semaines plus tard.

Si une troisième dose est administrée, utiliser au moins 10 - 20 litres d'eau de boisson pour 1000 poulets. Cette troisième dose doit être administrée au plus tard trois semaines avant la période de ponte.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

L'administration d'un surdosage (10 doses) peut occasionnellement entraîner des selles molles et une perte de poids transitoire sans conséquence sur les performances finales.

#### **4.11. Temps d'attente**

Viande : 6 semaines après la dernière vaccination.

Œufs : 3 semaines après la troisième vaccination.

### **5. Propriétés immunologiques**

Pour l'immunisation active des poulets contre *Salmonella* Enteritidis et *Salmonella* Typhimurium.

La souche vaccinale vivante stimule les mécanismes immunologiques à médiation cellulaire (comme cela a été démontré chez la souris) et la formation d'anticorps contre *Salmonella* Enteritidis et *Salmonella* Typhimurium chez les poulets. La formation d'anticorps n'affecte pas le test sérologique pour *Salmonella* Gallinarum (agglutination rapide du sérum).

La souche vaccinale est résistante à la sulfamérazine. La stabilité génétique de la souche a été démontrée.

Groupe pharmacothérapeutique : Vaccins bactériens vivants. *Salmonella*

Code ATC-vet : QI01AE01

### **6. Informations pharmaceutiques**

#### **6.1. Liste des excipients**

Saccharose

#### **6.2. Incompatibilités majeures**

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

#### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 18 mois.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : 4 heures.

#### **6.4. Précautions particulières de conservation**

À conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C).

Protéger de la lumière

#### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon verre type I (10 mL soit 1000 doses)

Flacon verre type II (100 mL soit 5000 doses)

Capsules pour produits lyophilisés et bouchons conformes à la norme Ph. Eur.

#### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les contenants d'origine des vaccins (ouverts comme vides), et tout le matériel utilisé pour la procédure de vaccination, doivent être désinfectés après usage (désinfectants - à l'exception de ceux à base d'ammoniums quaternaires - à la concentration usuelle de travail).

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

### **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

CEVA SANTE ANIMALE  
10 AVENUE DE LA BALLASTIERE  
33500 LIBOURNE  
FRANCE

### **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/7953262 0/2021

Boîte de 1 flacon de 1000 doses de lyophilisat.

Boîte de 10 flacons de 1000 doses de lyophilisat.

Boîte de 1 flacon de 5000 doses de lyophilisat.

Boîte de 12 flacons de 5000 doses de lyophilisat.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### **9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

29/11/2021

**10. Date de mise à jour du texte**

08/02/2022